

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

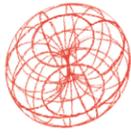
**La parole aux enfants et aux jeunes sur la
«List of Issues prior to reporting»
à l'attention du Comité des droits de
l'enfant**

**Dans le cadre de la troisième procédure du rapport
étatique de la Suisse sur la mise en œuvre de la
Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant**

1^{er} juillet 2019

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Introduction – Nous voulons faire partie de la discussion en ce qui concerne nos droits..... | 1 |
| 2. | Perspective des enfants et des jeunes sur la situation en matière de droits de l'enfant en Suisse | 2 |
| 2.1 | Nos préoccupations et nos revendications en matière de droits de l'enfant – en résumé..... | 2 |
| 2.2 | Ainsi s'expriment les enfants et les jeunes en Suisse – un aperçu des moyens de participation. | 5 |
| a. | Participation à l'école, Zürich, novembre - décembre 2018 (12 périodes)..... | 5 |
| b. | Conférence des enfants, Village d'enfants Pestalozzi à Trogen, 15-18 novembre 2018 | 6 |
| c. | Session fédérale des jeunes, Berne, 8 novembre 2018 | 8 |
| d. | Parlement des jeunes du canton de Zürich, Rathaus Zürich, 2 février 2019 | 10 |
| 3. | Conclusion et expériences pour la participation des enfants et des jeunes dans le processus de présentation des rapports..... | 12 |
| 4. | Annexe : Aperçu thématique des préoccupations relevées dans les diverses structures participatives..... | 14 |



1. Introduction – Nous voulons faire partie de la discussion en ce qui concerne nos droits

La Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) en 1997. La Convention définit, pour la première fois, des droits contraignants en lien avec la protection, l'encouragement et la participation des enfants et reconnaît les enfants comme sujets de leurs propres droits.

Régulièrement, le Réseau suisse des droits de l'enfant rédige des rapports qu'il présente au Comité des droits de l'enfant sur la mise en œuvre de la CDE en Suisse. Les deux premiers processus du rapport ont eu lieu en 2000-2002 et 2012-2015. Les enfants et les jeunes n'étaient pas impliqués dans ces processus. Il était donc grand temps que la participation des enfants et des jeunes soit intégrée à la démarche¹.

Les enfants et les jeunes devraient pouvoir prendre part à la discussion dans tous les domaines qui les concernent. L'article 12 de la CDE stipule que les enfants ont le droit d'être entendus, d'être pris au sérieux et d'être impliqués dans la prise de décision, selon des méthodes adaptées à leur stade de développement. Le droit d'être entendu constitue aussi un des quatre principes fondamentaux de la CDE. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU demande donc que les enfants et les jeunes soient directement impliqués dans l'interprétation et la mise en œuvre des droits de l'enfant. Il relève de la responsabilité des Etats signataires et des acteurs actifs dans le domaine des droits de l'enfant, de soutenir les enfants et les jeunes dans la réflexion sur leurs droits et l'expression de leur avis et de leurs préoccupations auprès du Comité des droits de l'enfant. Ce dernier a expressément invité la société civile ainsi que les enfants et les jeunes à soumettre leurs propositions pour une "liste des thèmes urgents" (*List of issues prior to reporting LOIPR*) sur laquelle la Suisse devra se positionner lors de la présentation de son prochain rapport.

C'est dans cette optique que le Réseau suisse des droits de l'enfant a démarré un projet pilote, donnant pour la première fois la parole aux enfants et aux jeunes dans le cadre de la procédure du rapport au Comité des droits de l'enfant. Grâce à la collaboration avec cinq de ses organisations membres, *Le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ*, la *Fondation Village d'enfants Pestalozzi*, le *Lobby Suisse de l'enfant*, la *Commission formation, éducation et sciences du Syndicat des services publics SSP* et de la fondation *Pro Juventute*, les enfants et les jeunes ont donc pu effectuer un travail approfondi sur la mise en œuvre de leurs droits, à travers différentes approches.

Le projet s'appuie sur les résultats obtenus à travers des structures participatives existantes. Cette approche a permis d'impliquer des enfants issus de groupes cibles définis et d'assurer un encadrement par des personnes disposant des compétences pédagogiques nécessaires. La pluralité des structures a permis de toucher des participant-e-s d'âge, d'origine et de milieux socio-économiques différents. Dans cette phase pilote du projet, les groupes cibles restaient majoritairement suisse allemands. Le présent rapport doit donc être compris comme un instantané des préoccupations et avis des enfants et jeunes impliqués. Il constitue ainsi un premier pas dans la direction d'une discussion autour des droits de l'enfant et d'une participation qui s'ouvre à un maximum d'enfants et de jeunes de l'ensemble de la Suisse.

¹ Divers Etats européens et non-européens ont une longueur d'avance sur la Suisse dans ce domaine : p. ex. Grande Bretagne, Equateur, Mongolie, Allemagne, Autriche, Hongrie.



Le présent rapport constitue une retranscription des préoccupations des enfants et des jeunes, réalisée par le Réseau suisse des droits de l'enfant et adressée au Comité des droits de l'enfant en tant que contribution à la "liste des thèmes urgents" (*List of issues prior to reporting LOIPR*).

2. Perspective des enfants et des jeunes sur la situation en matière de droits de l'enfant en Suisse

Pour ce rapport les enfants et les jeunes, accompagnés par diverses méthodes participatives, ont traité de la situation en matière des droits de l'enfant en Suisse. Il reflète les points de vue d'élèves de l'école primaire, de participant-e-s à la *Conférence nationale des enfants*, de la *Session fédérale des jeunes* et du *Parlement des jeunes du canton de Zürich*.

Les idées développées par ces enfants et ces jeunes ont été inscrites dans des procès-verbaux, des revendications et des courriers adressés au Comité des droits de l'enfant de l'ONU et aux autorités suisses. De plus leur travail a été documenté par des photos et des films. Le projet pilote s'appuie sur cette pluralité de résultats, sans prétendre parvenir à une démarche et une documentation uniforme. Le présent rapport résume les préoccupations des enfants et des jeunes et leur donne la possibilité d'exprimer leurs attentes personnelles. Tout en traduisant leur réflexion thématique, ce rapport donne aussi des indications précieuses sur les processus participatifs. Le chapitre suivant donne un aperçu des différentes structures participatives, leur mode de fonctionnement et les idées spécifiquement liées aux droits de l'enfant que les participants-e-s y ont développées.

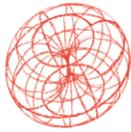
2.1 Nos préoccupations et nos revendications en matière de droits de l'enfant – en résumé

Bien que les enfants et les jeunes aient utilisé des approches différentes pour se pencher sur la situation en matière de droits de l'enfant en Suisse, les défis qui les préoccupent sont semblables.² Les débats dans toutes les quatre structures participatives montrent clairement que les enfants et les jeunes souhaitent être **davantage impliqués dans les enjeux qui les concernent**. Que ce soit au sein de la famille, à l'école, dans les communes ou de manière générale dans les décisions politiques : ils aimeraient pouvoir exprimer leurs opinions et être pris au sérieux par les adultes. Pour y parvenir, ils insistent notamment sur la nécessité d'une **éducation aux droits de l'enfant complète et adaptée à leur âge**, afin que les enfants et les jeunes prennent conscience de leurs droits et de leurs possibilités à prendre part aux discussions. Des **structures politiques participatives facilement accessibles** constituent un autre besoin central que réclament les enfants et les jeunes afin de pouvoir s'exprimer.

« Nous aimerions en apprendre davantage sur la politique et faire nos propres expériences avec les processus politiques. Surtout, nous souhaitons que nos préoccupations et nos idées soient entendues et qu'on en parle. Mais à Zürich il n'existe pas de motion des jeunes, ni de parlement des enfants. Si cela existait, nous aurions la possibilité de mettre en pratique notre droit à exprimer notre opinion. »
Tobias et Pascal, 10 ans & Mirjam, 12 ans, Zürich

Un grand nombre des sujets concrets soulevés par les enfants et les jeunes en Suisse ont un rapport avec leur environnement de vie et leurs expériences personnelles. D'une part, ils évoquent souvent les principaux espaces de vie des enfants et des jeunes, comme **l'environnement familial, l'école et les loisirs**, et d'autre part leur bien être individuel et émotionnel ainsi que leur santé. Les revendications

² L'ensemble des citations proviennent des participant-e-s aux structures participatives. Les noms des enfants ont été modifiés.



très spécifiques traduisent l'urgence personnelle des sujets suivants pour les mineurs. Par exemple, une préoccupation importante des enfants en âge d'être à l'école primaire est **d'avoir suffisamment de place à disposition pour des aires de jeux dans l'espace urbain**.

« Les maisons qu'on construit sont de plus en plus grandes, ce qui diminue de plus en plus la place qui nous reste, à nous les enfants, pour jouer. On ne respecte pas notre droit aux loisirs, au jeu et au repos ! » Aina et Mona, 11 ans, Zürich

Au sein de la famille, les soucis des enfants et des jeunes tournent surtout autour de la **violence domestique, du droit à s'exprimer dans les conflits familiaux ainsi que lors de séparations et divorces**. Ils souhaitent d'une part éviter les situations de violence au sein de la famille et d'autre part trouver du soutien en cas de conflits. Par ailleurs, leur opinion doit être prise en considération et prise au sérieux par les adultes. Les enfants ont aussi parlé de leur droit à l'indépendance et à la **sphère privée**, qui est une de leurs revendications dans la vie de famille.

« L'éducation doit être non-violente et les enfants doivent pouvoir se développer librement » Yann, 12 ans, Zürich

« Je trouve que c'est important que les enfants puissent décider ce qu'ils veulent dans le domaine des droits de la famille. Si les parents se séparent, les enfants peuvent décider chez qui ils veulent aller. » Claire, 14 ans, Niederweningen

« Les enfants doivent avoir le droit de fermer la porte de leur chambre quand ils le veulent. » Felix, 11 ans, Zürich

D'autres sujets qui préoccupent les mineur-e-s sont le **suicide** et de manière générale la **santé psychique**. Ils exigent une meilleure information et un soutien aux enfants et aux jeunes concernés ou menacés, mais aussi pour leurs proches et ami-e-s, afin qu'il soit possible d'agir vite et de manière préventive en cas de difficultés. Dans ce domaine, les mineur-e-s s'inquiètent aussi en particulier des problèmes de **harcèlement** et de moquerie à l'école et au sein des cercles d'ami-e-s, que ce soit par des connaissances, par d'autres élèves ou par des enseignant-e-s, ainsi que sur les réseaux sociaux. Leur **protection face à des contenus pornographiques** dans les moyens de communication virtuels constitue aussi une préoccupation.

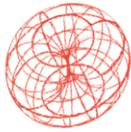
« C'est important pour moi qu'on arrive à diminuer le harcèlement à l'école » Svenja, 14 ans, Zürich

« Pour moi, le plus important serait le droit à la protection des enfants contre des contenus pornographiques sur internet car maintenant tout le monde a un natel et l'accès à ces contenus est facile. » Anaïs, 15 ans, Fribourg

Dans tous les groupes de discussion, les participant-e-s accordaient une grande importance à **l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations** liées au genre et aux mineur-e-s vulnérables ou défavorisé-e-s.

« Pour moi, l'égalité des chances est très importante. Les enfants doivent avoir les mêmes chance et conditions dans tous les aspects de leur vie, qu'ils soient issus de la migration ou non. » Angela, 16 ans, Zürich

Les enfants et les jeunes se sont penchés sur diverses formes de discrimination, le plus souvent en lien avec l'école. En particulier, **l'inégalité de traitement fondée sur le sexe, la nationalité ou la religion** a été examinée. Les participant-e-s ont aussi soulevé les questions relatives à la ségrégation sociale entre enfants en fonction de la situation socio-économique et du niveau de formation de leur famille.



« *L'égalité des chances dans le système scolaire. Il faut plus d'enseignant-e-s spécialisé-e-s pour soutenir les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. Les enfants pauvres et étrangers sont aussi défavorisés.* » Markus, 14 ans, Belp

« *Les enfants ont droit à leur propre croyance et ne doivent donc pas être discriminés pour celle-ci.* » Thomas, 16 ans, Valais

Le besoin le plus urgent se fait sentir, selon eux, dans le renforcement des **droits des enfants et des jeunes issus de l'exil ou de la migration**. Les enfants et les jeunes insistent, à cet égard, sur les conditions de vie particulièrement précaires de requérants d'asile mineurs qui sont confrontés à des obstacles importants en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la formation et dont le droit à une vie de famille digne est entravé. Les participants-e-s sont par ailleurs préoccupé-e-s par le fait que les enfants et les jeunes issus de la migration souffrent de préjugés.

Les enfants et les jeunes expriment également leurs inquiétudes face aux discriminations dont font l'objet les mineur-e-s sur la base de leur **orientation sexuelle**. Ils constatent qu'il continue d'être difficile, en tant que mineur, de vivre ouvertement une autre forme de sexualité que l'hétérosexualité. Dans ce domaine, ils mentionnent d'une part le manque de tolérance des parents, et d'autre part les discours haineux et les discriminations dans l'espace public..

« *Pour moi, c'est hyper important de pouvoir exprimer librement ma personnalité, et entre autre ma sexualité, sans subir de discriminations.* » Meron, 17 ans, St. Gallen

Les enfants et les jeunes étaient de l'avis qu'une **meilleure prévention des addictions** et un accès réglementé aux substances addictives était une nécessité urgente. Ils étaient choqués d'apprendre qu'il n'existe pas de législation unifiée au niveau national sur la protection de la jeunesse face à toutes les drogues légales. Par ailleurs, ils appellent de leurs vœux une culture de l'information adaptée sur les conséquences de la consommation de substances addictives légales et illégales.

« *Les substances tels que les drogues, l'héroïne, le tabac et l'alcool sont beaucoup trop « facilement » accessible aux jeunes. C'est problématique que trois cantons Suisse n'ont pas de législation concernant l'âge des acheteurs des drogues légales.* » Nathalie, 14 ans, Fribourg

« *Le point le plus important, c'est que l'accès aux drogues soit rendu plus difficile et que des règles strictes soient élaborées dans ce domaine.* » Laura, 16 ans, St. Gallen

La sensibilité des enfants et des jeunes pour des enjeux et défis sociaux à plus large échelle mérite tout particulièrement d'être relevée. Concrètement, ils insistent sur la nécessité d'agir dans le domaine de **l'environnement** et celui de la promotion de **l'échange et de l'apprentissage interculturel**. Dans le domaine de l'environnement en particulier, ils lancent un appel à la société et à la politique pour des modes de consommation et une utilisation de l'énergie qui s'inscrivent dans la durabilité.



2.2 Ainsi s'expriment les enfants et les jeunes en Suisse – un aperçu des moyens de participation

C'est au sein de différentes structures participatives que les enfants et les jeunes ont mené des réflexions autour de la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse et ont formulé des revendications. Ci-dessous, le rapport résume les résultats sous forme d'enjeux concrets et de revendications, tels qu'exprimés par les enfants et les jeunes dans les diverses structures :

a. Participation à l'école, Zürich, novembre - décembre 2018 (12 périodes)

| | |
|-----------------------------|---|
| Responsable | SSP, Commission formation, éducation, sciences |
| Structure | Projet scolaire dans deux classes primaires |
| Participants-es | 46 élèves, 2 enseignantes |
| Âge | 9 – 13 ans |
| Démographie | <ul style="list-style-type: none">– Une moitié de filles et une moitié de garçons– un tiers issus de la migration– un dixième issus du domaine de l'asile– un douzième d'élèves avec des besoins spéciaux, intégrés dans les classes conventionnelles– deux tiers issus de familles à haut niveau de formation et un tiers de familles à niveau plus bas |
| Démarche | Les élèves ont travaillé sur les droits de l'enfant, leur histoire, leur mise en œuvre et les échanges avec l'ONU à travers des pièces de théâtre, des discussions et des informations. Dans une seconde phase, ils se sont investis eux-mêmes dans les enjeux de la mise en œuvre des droits de l'enfant et ils ont développé des questions et propositions pour la LOIPR. Celles-ci ont été concrétisées par certains élèves sous forme de lettres ou de films adressés au Comité des droits de l'enfant. |
| Échos des structures | Les enfants ont évalué positivement les journées consacrées aux droits de l'enfant à l'école. Ils les ont trouvées diversifiées et captivantes. A la suite du travail sur les droits de l'enfant, les enseignantes ont constaté une énorme augmentation de sujets abordés et de questions adressées au conseil de classe. Elles en déduisent que la mise en évidence du droit à la participation et de son sens, a rencontré un grand succès. Les outils pédagogiques ont été testés et peuvent être réutilisés. Toutefois, la réalisation de moyens interactifs comme des films ou autres méthodes innovantes nécessiterait plus de temps. |
| Documentation | Retours par écrit, lettres adressées aux politicien·ne·s et au Comité des droits de l'enfant, ainsi que films courts mis en scène par les enfants. |
| Revendications | |
| Participation | <ul style="list-style-type: none">– Les enfants doivent avoir le droit d'exprimer leur propre opinion. Ils doivent pouvoir s'informer.– Les enfants doivent avoir le droit de vote à partir de 16 ans. |
| Egalités de chances | <ul style="list-style-type: none">– Les enfants doivent être traités de manière égale (p. ex. en cas de handicap, de couleur de peau ou de religion différente).– Chaque enfant peut avoir l'apparence qu'il souhaite. Les enfants migrants doivent être soutenus davantage.– Chaque enfant en Suisse a le droit à l'éducation. |



| | |
|--------------------------------|--|
| Violence domestique | <ul style="list-style-type: none">- L'éducation doit être non-violente et les enfants doivent pouvoir se développer librement. |
| Environnement familial | <ul style="list-style-type: none">- Les enfants doivent pouvoir grandir chez eux avec leurs parents.- Les parents ne devraient pas se séparer. |
| Espace de jeu / loisirs | <ul style="list-style-type: none">- Les enfants doivent pouvoir grandir dans un cadre sain.- Les enfants doivent avoir assez d'espace pour le jeu et les loisirs. |

b. Conférence des enfants, Village d'enfants Pestalozzi à Trogen, 15-18 novembre 2018

| | |
|------------------------|--|
| Responsable | Collaboration entre la Fondation Village d'enfants Pestalozzi, le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse et Lobby Suisse de l'enfant |
| Structure | <p>La Conférence nationale des enfants est un événement annuel qui se déroule depuis trois ans au Village d'enfants Pestalozzi à Trogen.</p> <p>La Conférence donne aux enfants la possibilité de s'informer sur leurs droits au sens de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU, leur offre une plateforme d'expression sur des thèmes qu'ils choisissent eux-mêmes et leur permet de présenter des revendications aux politiques au niveau national. La participation à la Conférence des enfants est volontaire et les enfants ont congé pour y prendre part.</p> <p>Le suivi des thèmes abordés à la Conférence des enfants est garanti de diverses manières. Les Conférences des enfants des années 2018-2020 sont conçues de manière cohérente les unes avec les autres en se basant sur le processus de présentation du rapport au Comité des droits de l'enfant. En 2018, les enfants ont travaillé, entre autre, sur la « liste des thèmes urgents ». Ce travail se poursuivra en 2019 en se basant sur la LOIPR du Comité des droits de l'enfant qui sera alors disponible et servira de préparation à la présentation du rapport des enfants et des jeunes pour 2020.</p> |
| Participant-e-s | 61 enfants |
| Âge | 10 - 13 ans |
| Démographie | Les enfants provenaient de toute la Suisse allemande. Les différentes régions de Suisse allemande ainsi que les différents milieux de vie étaient bien représentés (rural, urbain, aussi enfants provenant de structures d'accueil extrafamilial). |
| Démarche | <p>La démarche de la Conférence des enfants est très participative dans son ensemble. Les enfants et les jeunes sont impliqués dans le choix du programme, mais ils participent aussi collectivement à la définition des règles qui régissent la vie commune durant ces quatre jours. Une grande importance est accordée au fait que les enfants et les animateur·rice·s apprennent à se connaître et qu'une base de confiance mutuelle s'établisse.</p> <p>A l'occasion de la Conférence des enfants 2018, trois ateliers thématiques se sont déroulés sur quatre jours, abordant les sujets suivants : 1) Les enfants en situation de guerre et la migration, 2) Nature et environnement, 3) Comment respecter les droits de l'enfant en Suisse. Les deux premiers sujets d'atelier avaient été choisis par les enfants lors de la Conférence des enfants précédente. Les enfants pouvaient choisir l'atelier auquel ils allaient participer.</p> <p>De manière ludique et à l'aide de différentes approches pédagogiques, les ateliers ont permis aux enfants de mener une réflexion sur les différents sujets. Ils ont mené des</p> |



| | |
|---|---|
| | <p>recherches et des discussions sur les défis inhérents à ces sujets et ont élaboré ensemble des revendications concrètes.</p> <p>Le dernier jour de la Conférence des enfants était consacré à un événement public pour les familles des participant-e-s, des représentant-e-s de la politique intéressé-e-s et les médias. Devant cette assemblée, les enfants ont présenté les deux revendications préparées dans chacun des ateliers et les ont transmises à la conseillère nationale Rosmarie Quadranti et aux lobbyistes mineurs présents de l'organisation Lobby Suisse de l'enfant. Ces derniers cherchent à entrer en discussion avec les politicien-ne-s au niveau national pendant les sessions parlementaires et font du lobbying pour des enjeux choisis par les enfants et les jeunes.</p> |
| Échos des structures | <p>Les enfants se sont mis à la place de groupes particulièrement vulnérables, avec beaucoup d'empathie, et ont choisi explicitement un groupe vulnérable comme thématique de travail.</p> |
| Documentation | <p>Procès-verbaux, revendications adressées aux politiques et photos.</p> |
| Revendications³ | |
| Participation | <ul style="list-style-type: none">- « Nous demandons que tous les enfants qui vivent en Suisse puissent, dès l'âge de 10 ans, être impliqués dans les décisions sur toutes les questions et enjeux qui les concernent ».- « Les enfants doivent recevoir des informations adaptées sur ces questions, car ils sont eux-mêmes des experts pour les questions liées à l'enfance. Par ailleurs, en Suisse, les enfants atteignent la majorité pénale à 10 ans et peuvent être punis en cas d'infraction à la loi. C'est pourquoi nous estimons que nous devons aussi avoir le droit d'exprimer nos points de vue (CDE art. 12 et 17) ».- Les personnes adultes qui n'ont pas le droit de vote devraient obtenir un contingent annuel de vote / élection au niveau national. |
| École | <ul style="list-style-type: none">- « Nous demandons que notre temps ne soit pas perdu en heures de retenue »- A l'école, une plus grande attention devrait être accordée aux lignes d'assistance téléphonique pour les enfants.- De manière générale, les enfants devraient avoir davantage de possibilités pour s'impliquer et participer aux décisions au sein de l'école.- Les écoles devraient disposer de règles précises sur la durée des retenues et les enfants devraient avoir le droit de participer à l'élaboration de ces règles. Des alternatives aux heures de retenue devraient être cherchées dans la mesure du possible. |
| Égalité des chances pour les enfants réfugiés et migrant-e-s | <ul style="list-style-type: none">- « Ils doivent obtenir le droit à une famille d'accueil. Ces enfants devraient avoir le droit à une nouvelle famille ».- Le droit à l'égalité des chances et à l'égalité dans l'éducation pour les enfants migrants et les enfants suisses.- A partir de la troisième génération, on doit obtenir automatiquement le passeport suisse (c. à d. la citoyenneté suisse), à la place de la naturalisation facilitée, comme il est proposé aujourd'hui. |
| Échange culturel | <ul style="list-style-type: none">- Un apprentissage mutuel doit avoir lieu entre les différentes cultures. |

³ Les enfants ont formulé toutes ces revendications dans le cadre des ateliers. Les revendications entre guillemets ont été choisies spécifiquement par les participant-e-s pour être présentées en plénière lors de la présentation finale et être transmises aux politicien-ne-s.



| | |
|---|---|
| Santé psychique | <ul style="list-style-type: none">- Nous demandons que les enfants qui ont fui et arrivent en Suisse sans leurs parents bénéficient d'un accompagnement psychologique aussi longtemps qu'ils en ont besoin. |
| Violence domestique | <ul style="list-style-type: none">- « Nous demandons qu'il n'y ait plus de violence domestique contre les enfants. » |
| Environnement familial | <ul style="list-style-type: none">- L'instauration d'un droit au regroupement familial s'impose, y compris un regroupement familial inversé (c.-à-d. quand un enfant arrive en Suisse sans sa famille, ces parents et frères et sœurs doivent pouvoir le rejoindre).- Les familles ne doivent pas être divisées pour l'hébergement durant la procédure d'asile. |
| Éducation aux droits de l'enfant | <ul style="list-style-type: none">- Une information adaptée aux enfants doit être fournie sur les sujets qui les concernent (p. ex. brochure liée aux votations, bulletin d'information adressé aux enfants, TV-enfants). |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none">- « Nous demandons que les produits contenant de l'huile de palme soient soumis à une taxe en Suisse » Art. 6 et 24 CDE.- « Nous demandons que la politique prenne des mesures pour réduire la production de plastique. Cela réduirait les risques pour notre santé et la pollution de l'environnement. »- Autres revendications :<ul style="list-style-type: none">o Moins de déchets dans les mers, car les poissons les consomment ;o Moins de déplacements en avion ;o Ne pas détruire les forêts, car cela met en danger la survie des animaux ;o Utiliser plus souvent les transports en commun au lieu de la voiture ;o Ne pas tuer d'animaux pour produire des vêtements (p. ex. fourrure) ;o Ne pas acheter d'aliments qui viennent de loin, privilégier ceux de la région (Suisse) ;o Réduire l'utilisation de pétrole, pas de centrales nucléaires en Suisse ;o Réduire la consommation d'électricité, p. ex. éteindre les lumières dans les pièces lorsqu'on les quitte. |

c. Session fédérale des jeunes, Berne, 8 novembre 2018

| | |
|--------------------|---|
| Responsable | Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) |
| Structure | <p>La Session des jeunes offre chaque année à 200 jeunes de toute la Suisse l'occasion de s'engager activement en politique pendant quatre jours et de défendre leurs intérêts. Toutes les personnes intéressées entre 14 et 21 ans peuvent s'inscrire gratuitement, indépendamment de la langue, du niveau de formation ou de l'appartenance à un parti. Les places pour la Session des jeunes sont attribuées sur la base d'un processus de sélection qui vise à assurer une représentation la plus large possible de la jeunesse en Suisse.</p> <p>La Session des jeunes n'est pas qu'un événement annuel, mais bien un des plus grands projets participatifs par et pour les jeunes en Suisse. Environ 30 jeunes bénévoles s'engagent tout au long de l'année pour la Session des jeunes. Ils forment deux organes : le comité d'organisation qui prépare la prochaine Session des jeunes et le forum qui s'engage en faisant du lobbying pour que les propositions élaborées soient prises en considération. Un atelier de la session a été spécifiquement dédié aux droits de l'enfant.</p> |



| | |
|--------------------------------|---|
| Participant-e-s | Session des jeunes : 200 jeunes Atelier sur les droits de l'enfant: 18 jeunes, deux animatrice d'atelier, deux traductrices |
| Âge | 14 - 18 ans |
| Démographie | <ul style="list-style-type: none">- Cinq garçons, treize filles- Suisses et jeunes issus de la migration- Suisse allemande, romande et Tessin, au minimum les cantons suivants étaient représentés : SG, ZH, BE, FR TI, AG, SZ, VS- Au moins une personne placée en famille d'accueil |
| Démarche | <p>L'atelier a eu lieu le soir, dans le cadre du programme annexe à la Session des jeunes. Les participant-e-s se sont inscrit-e-s eux-mêmes sur une base volontaire. L'atelier ne s'adressait qu'à des participant-e-s mineur-e-s de la Session des jeunes.</p> <p>L'atelier a été conçu en collaboration avec la responsable du bureau du Réseau suisse des droits de l'enfant et une bénévole du comité d'organisation de la Session des jeunes.</p> <p>Les ateliers étaient structurés de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none">a) Récolte libre des priorités des jeunes dans les domaines « moi et la famille », « l'école », « les loisirs », « le lieu de vie » ;b) Brève introduction aux droits de l'enfant, document ;c) Travail autonome sur la vue d'ensemble des droits de l'enfant à l'aide des quatre domaines mentionnés et de la brochure « Convention des droits de l'enfant » ;d) Brève introduction sur la procédure de présentation des rapports, document ;e) Approfondissement en groupes de trois priorités sur la base des connaissances acquises ;f) Présentation et explication de chacune des priorités par les jeunes. |
| Échos des structures | La collaboration au sein des groupes s'est déroulée avec grand intérêt et les jeunes ont participé de manière active, naturelle et autonome. L'horaire disponible était un peu trop court. Une durée plus longue serait nécessaire pour se plonger de manière approfondie dans les droits de l'enfant et établir un lien plus direct entre les priorités définies par les jeunes et les droits de l'enfant. |
| Documentation | Au-delà des revendications formulées, les jeunes ont pu s'exprimer sous forme de déclarations et l'atelier a été documenté par des photos. |
| Revendications | |
| École et discrimination | <ul style="list-style-type: none">- La discrimination à l'école doit être évitée, p. ex. le harcèlement, l'encouragement inéquitable. |
| Égalité des chances | <ul style="list-style-type: none">- Égalité des chances dans le système scolaire : l'encouragement peut être amélioré, un genre ne doit pas être favorisé ou traité en priorité par rapport à un autre.- Égalité des chances : c'est valable aussi pour les immigrés et leurs enfants, vu que ces derniers ont souvent des possibilités très limitées. |
| Orientation sexuelle | <ul style="list-style-type: none">- Les enfants ont le droit de découvrir et de vivre leur sexualité librement, sans qu'ils en soient empêchés. Leur orientation sexuelle ne doit pas être un critère de discrimination ou d'exclusion. |
| Violence domestique | <ul style="list-style-type: none">- La violence domestique doit cesser : elle continue d'exister en Suisse. |



| | |
|---|--|
| Environnement familial, participation, intérêt supérieur de l'enfant | <ul style="list-style-type: none">- Les enfants doivent pouvoir exercer plus d'influence sur le plan de leur situation familiale. Leur point de vue doit toujours être pris au sérieux.- Il faut respecter le droit d'exprimer son opinion au sein de la famille. Notamment le droit de participer aux décisions lors du divorce des parents. |
| Sphère privée | <ul style="list-style-type: none">- La sphère privée doit aussi être respectée davantage au sein de la famille et dans le lieu de domicile. Notamment le fait que les enfants doivent pouvoir fermer la porte de leur chambre quand ils le souhaitent. |
| Prévention des addictions, protection de la jeunesse | <ul style="list-style-type: none">- Protection face aux substances addictives : les enfants ne devraient, par exemple, pas avoir le droit d'acheter des cigarettes. La législation devrait être uniformisée au niveau national. |

d. Parlement des jeunes du canton de Zürich, Rathaus Zürich, 2 février 2019

| | |
|-----------------------------|---|
| Responsable | Pro Juventute et Parlement des jeunes du canton de Zürich |
| Structure | Pro Juventute et le Parlement des jeunes du canton de Zürich (JUPA) ont mis sur pied une coopération dans le but d'initier, de soutenir et de mettre en pratique des projets participatifs avec des enfants et des jeunes dans le canton de Zürich. Dans le cadre de ce projet, Pro Juventute a conseillé les commissions suivantes du JUPA : droits des jeunes, harcèlement sexuel et violences sexuelles, intégration / inclusion et harcèlement, prévention du suicide. |
| Participant-e-s | 64 jeunes se sont inscrits pour les commissions bénéficiant de l'accompagnement de Pro Juventute. Lors de la présentation en assemblée plénière, 91 membres du Parlement des jeunes du canton de Zürich étaient présents. |
| Âge | 12 - 21 ans |
| Démographie | <ul style="list-style-type: none">- Deux tiers masculins un tiers féminin- Domiciliés dans le canton de Zürich- Majorité : niveau secondaire I ou secondaire II ; minorité : apprentissage terminé ou études- Jeunes intéressés par la politique |
| Démarche | Les membres du JUPA ont défini des points forts thématiques qui ont été rassemblés par un groupe de travail composé de membres du comité. Les membres du JUPA ont pu choisir les sujets, dont sept ont ensuite été traités dans sept groupes de travail lors de la réunion du parlement des jeunes. Les jeunes ont dirigé eux-mêmes les débats. Les résultats ont ensuite été discutés en assemblée plénière pour être retranscrits en revendications votées par le JUPA. |
| Échos des structures | Retours des participant-e-s : Les jeunes ont trouvé la collaboration très intéressante et se sont sentis très concernés par les sujets abordés. Il-elle-s souhaiteraient une augmentation du nombre de participant-e-s. Retours des organisateurs du projet : Les responsables du JUPA étaient très satisfaits de la démarche et des discussions captivantes. L'aspect contraignant de la participation des jeunes reste un défi, notamment en ce qui concerne les absences non-excuses. |
| Documentation | Catalogue de revendications adressée à l'assemblée plénière du Parlement des jeunes du canton de Zürich. |
| Revendications | |



| | |
|---|--|
| Mise en œuvre de la Convention (CDE) | <ul style="list-style-type: none">- « Nous exigeons de la part du Conseil d'Etat du canton de Zürich de prendre des mesures pour la mise en œuvre de la CDE »- « Un service de médiation (Ombudsman) à l'attention des enfants et des jeunes doit être mis en place » |
| Éducation aux droits de l'enfant | <ul style="list-style-type: none">- « Les enfants et les jeunes devraient mieux connaître leurs droits, afin de pouvoir mieux les réaliser. »- « Afin d'être cohérent avec la reconnaissance des enfants et des jeunes comme sujets autonomes, le canton doit prendre au sérieux son rôle et sa responsabilité en matière d'information. » |
| Participation | <ul style="list-style-type: none">- « Une implication plus forte des enfants et des jeunes dans les processus constitutifs politiques est nécessaire. » |
| Prévention du suicide | <ul style="list-style-type: none">- « En tant que parlement des jeunes ZH, nous demandons que tou-te-s les jeunes sachent vers qui se tourner s'il-elle-s rencontrent des problèmes psychiques ou en constatent dans leur entourage. »- « Nous demandons aussi que la santé physique et psychique soient mises sur un pied d'égalité. Nous proposons les mesures suivantes : chaîne Youtube / réseaux sociaux autour des infos et récits de personnes concernées ; des journées ou semaines de projet dans les écoles ; des outils pédagogiques axés sur la pratique et gratuits ; l'information aux parents ; des flyers dans les écoles et les lieux publics. » |
| Égalité de traitement | <ul style="list-style-type: none">- Une modification de l'art. 190 al. 2 du Code pénal « Atteintes à la liberté et à l'honneur sexuels » est nécessaire. Le chapitre consacré au viol ne porte que sur les victimes de sexe féminin. Nous demandons que la définition « de sexe féminin » soit supprimée. Il doit simplement être question de « personnes », afin que l'article s'applique à tous les genres. |
| Harcèlement | <ul style="list-style-type: none">- Le harcèlement continue d'être un sujet de préoccupation dans les écoles du canton de Zürich. Nous chargeons le Parlement des jeunes de Zürich de proposer des pistes de solutions pour la prévention du harcèlement dans les écoles. |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none">- Le Parlement des jeunes demande au Conseil d'Etat de Zürich d'élaborer une stratégie permettant de rendre économiquement attractive une transition vers des solutions de chauffage durables et l'utilisation d'énergies renouvelables au niveau des entreprises immobilières et des propriétaires de bâtiments dans le canton de Zürich. |



3. Conclusion et expériences pour la participation des enfants et des jeunes dans le processus de présentation des rapports

Les enfants et les jeunes impliqués dans le projet ont fait preuve d'un grand intérêt et d'une grande curiosité dans leurs réflexions autour de leurs droits. Malgré des approches diverses dans les différentes structures du projet, les préoccupations et les revendications des participant-e-s sont avérées très concrètes et similaires à bien des égards. Les résultats du projet complètent et enrichissent la contribution des organisations de la société civile à la liste des questions les plus urgentes et des défis en ce qui concerne la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse⁴. Ils soulèvent des préoccupations liées à l'environnement de vie immédiat des enfants et des jeunes et leur donnent un poids qui est différent de celui qu'on trouve dans le rapport des organisations de la société civile : par exemple la protection contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, la prévention des addictions, la protection de l'environnement, la sphère privée ou l'échange interculturel⁵.

Les expériences faites dans le domaine des processus participatifs sont tout aussi précieuses que les constats sur la situation des droits de l'enfant en Suisse. Les enfants et les jeunes insistent sur l'importance que revêt pour eux la participation et l'expression de leur opinion. Mais ils mettent aussi en évidence que cette participation n'a de sens et d'efficacité que s'ils connaissent leurs droits et les moyens de participation disponibles. Leur implication dans le processus du rapport à l'ONU devrait dès lors être conçue de manière durable. Cela signifie que les enfants ne devraient pas seulement avoir des occasions ponctuelles de s'exprimer ou de mener des réflexions sur leur situation, mais qu'ils doivent avoir la possibilité de suivre ce qui résulte des connaissances qu'ils ont contribué à produire et de voir leurs revendications prises en considération. C'est la raison pour laquelle le Réseau suisse des droits de l'enfant prévoit d'établir une version adaptée aux enfants du présent rapport. Les participant-e-s recevront donc un produit final concret. Les résultats pourront ainsi aussi être rendus accessibles à d'autres enfants et jeunes intéressés.

Les résultats et expériences issus de ce projet pilote constituent la base pour la poursuite et l'extension du projet. Un défi subsiste en ce qui concerne l'implication d'enfants et de jeunes dans la conception du projet et dans le traitement des résultats. L'implication des enfants des différentes régions (linguistiques) et des groupes particulièrement vulnérables doit aussi être mieux prise en considération. Par le choix des structures participatives, le présent projet pilote était clairement ancré en Suisse allemande et n'a permis qu'à très peu de jeunes suisses romands ou italophones de prendre part. Afin que les enfants et les jeunes puissent participer à la présentation des rapports à l'ONU de manière durable, complète et adaptée à leurs capacités, des moyens institutionnels doivent être mobilisés et des structures participatives trouvées dans toutes les régions linguistiques de la Suisse.

La présente contribution à la «List of Issues prior to reporting» (LOIPR), destinée au Comité des droits de l'enfant est assez explicite : Les enfants et les jeunes sont capables de mener des réflexions sur des questions complexes autour de leurs droits. Pour promouvoir cela, une éducation aux droits de l'enfant est nécessaire dans toute la Suisse. Une des revendications exprimées par les enfants et les jeunes au sein de ces structures participatives va précisément dans ce sens : Les enfants et les jeunes ont insisté plusieurs fois sur le fait que les mineurs de toute la Suisse devraient connaître leurs droits et disposer de la possibilité de s'engager activement en faveur de la protection de ces droits.

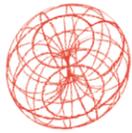
⁴Cf. Réseau suisse des droits de l'enfant (2019): Contribution des ONG à la List of Issues Prior to Reporting (LOIPR)
En vue de la 3^{ème} présentation du rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant en Suisse.

⁵ Voir tableau de l'annexe «Aperçu thématique»: marqué d'un *.



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

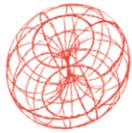
Ce rapport a été rédigé par le groupe de travail du Réseau suisse des droits de l'enfant pour la participation des enfants et des jeunes dans le processus de présentation des rapports à l'ONU. Le secrétariat du *Réseau suisse des droits de l'enfant* a dirigé ce processus avec l'appui stratégique du *Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ*. Les membres du réseau suivants ont pris part à ces travaux : La *Fondation Village d'enfants Pestalozzi*, le *Lobby Suisse de l'enfant*, la *Commission formation, éducation et sciences du Syndicat des services publics SSP* et la *Fondation Pro Juventute*. En outre, *Pflege und Adoptivkinder Schweiz PACH* et l'*Association Faïtière de l'animation enfance et jeunesse au milieu ouverte AFAJ* ont conseillé le processus.



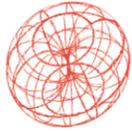
4. Annexe : Aperçu thématique des préoccupations relevées dans les diverses structures participatives

| Sujets ⁶ | Classes d'école | Conférence des enfants | Session des jeunes | Parlement des jeunes ZH | Questions des enfants et des jeunes au Comité des droits de l'enfant En plus des revendications, les participant-e-s ont formulé, sur certains sujets, des questions concrètes à l'attention des politiques. |
|--|-----------------|------------------------|--------------------|-------------------------|---|
| Mise en œuvre de la Convention (CDE) | | | | x | - |
| Education aux droits de l'enfant | | x | | x | - |
| Expression des opinions et participation politique | x | x | x | x | <ul style="list-style-type: none"> - Comment les enfants peuvent-ils imposer leur droit à avoir leurs propres opinions ? - Comment leur droit à l'expression libre de leur opinion, à l'information et à être entendus peut-il être soutenu davantage ? - Pourquoi les enfants n'ont-ils pas le droit de vote ? Qu'est-ce qui est entrepris pour que les jeunes puissent voter à partir de l'âge de 16 ans ? |
| Égalité des chances et égalité de traitement | x | | x | | <ul style="list-style-type: none"> - Comment peut-on garantir que les enfants soient traités de manière égale (p. ex. en cas de handicap, de couleur de peau ou de religion différente) ? - Comment peut-on garantir que chaque enfant ait le droit d'avoir l'apparence qu'il souhaite ? - Que peut-on faire pour s'assurer que tous les enfants puissent porter de bons vêtements ? |
| Non- discrimination (droits, à l'école, en formation, dans l'environnement familial) ... | x | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi les enfants ne sont-ils pas traités de manière égale comme les adultes ? |
| ... d'enfants et de jeunes migrants ou exilés | x | x | | x | <ul style="list-style-type: none"> - Comment peut-on mieux soutenir les enfants en exil ? |

⁶ Les sujets marqués d'une * sont ceux que les enfants qualifient d'urgents, mais qui ne figurent pas dans la liste établie par les adultes dans le cadre du rapport des ONG du Réseau suisse des droits de l'enfant en lien avec la « List of issues prior to reporting » à l'attention du Comité des droits de l'enfant.



| | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| ... sur la base de l'orientation sexuelle* | | | x | | - |
| ... sur la base du genre* | | | x | x | - |
| Violence domestique | x | x | x | | <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi n'existe-t-il pas de loi selon laquelle il est interdit de frapper les enfants ? - Comment peut-on éviter que des enfants soient battus ? - Qu'est-ce qui est entrepris pour mieux protéger les enfants ? - Que peut-on faire pour s'assurer que le droit à une éducation sans violence soit respecté en Suisse ? - Comment les parents peuvent-ils comprendre qu'ils doivent mieux prendre en considération les besoins des enfants (avant d'en arriver à exercer de la violence contre eux) ? (P. ex. les enfants ont-ils peut-être besoin de plus de temps libre ?) |
| Harcèlement* | | | x | x | - Les enseignants ont-ils le droit d'humilier les enfants? |
| Cadre familial et ... | x | | | | - Les parents ont-ils le droit d'interdire le contact avec certain·e·s ami·e·s ? |
| le respect de la sphère privée* | | | x | | - |
| ... l'implication dans les divorces | | | x | | <ul style="list-style-type: none"> - En tant qu'enfant, comment peut-on éviter d'être placé dans un foyer ? - En tant qu'enfant, comment peut-on éviter que les parents se séparent ? - Comment les parents doivent-ils se comporter afin que les enfants se sentent bien ? Qu'est-ce qui doit être renforcé en Suisse ? |
| ... la conservation de l'unité familiale dans le contexte de la migration et de l'exil | x | x | | | - Comment les enfants peuvent-ils rester auprès de leurs parents ou être rassemblés à nouveau avec eux? |
| Ecole et formation | x | x | | | <ul style="list-style-type: none"> - Comment garantir l'accès à l'école pour tous les enfants ? - Tous les enfants en Suisse ont-ils le droit à la formation? |



| | | | | | |
|----------------------------|---|---|---|---|---|
| Retenues* | | x | | | <ul style="list-style-type: none"> - Les enseignant·e·s ont-il·elle·s le droit de garder les élèves en retenue pendant la pause, ou de manière générale ? - Les enseignant·e·s ont-il·elle·s le droit d'abrégé la pause et ainsi le temps libre ? |
| Participation à l'école | | x | | | - |
| Environnement* | | x | | x | - |
| Loisirs | x | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui est entrepris pour permettre aux enfants de grandir dans un environnement sain, avec suffisamment de jeu et de loisirs ? - Comment les enfants peuvent-ils obtenir plus de temps de jeu et de loisir ? - Comment peut-on éviter que les enfants de moins de 11 ans aient un téléphone portable ? - Qu'est-ce qui est entrepris pour permettre aux enfants de garder l'espace nécessaire à leurs jeux, malgré la construction de nombreux immeubles ? |
| Santé | | | | | - |
| Santé psychique | | x | | | - |
| Prévention des addictions* | | | x | | - |
| Prévention du suicide | | | | x | - |
| Echange culturel* | | x | | | - |